

Code de vie Flash

Chaque fois que je fréquente le Flash, j'accepte de respecter les règles du code de vie. Ce code de vie s'applique également aux activités et aux sorties.

- 1- Je **respecte** les animateurs et les membres du Flash et ce, en tout temps.
- 2- Lorsque je suis au Flash ou sur le terrain du Flash, il est interdit d'avoir en ma possession de l'alcool ou des drogues et d'en faire le trafic.
- 3- Lorsque je suis au Flash ou sur le terrain du Flash, il est interdit de faire un prêt ou un don de médicament de prescription.
- 4- Il est interdit de fréquenter le Flash ou de participer à des activités, si j'ai consommé des drogues ou de l'alcool.
- 5- Il est interdit par la loi de fumer la cigarette, de vapoter ou de consommer des drogues à moins de neuf mètres de la porte extérieure.
- 6- Il est interdit par la loi de fumer la cigarette, de vapoter, de consommer des drogues ou de l'alcool sur le terrain du Flash et dans le parc de la ville.
- 7- Je n'utilise aucune forme de violence (verbale, physique et psychologique) lorsque je suis au Flash.
- 8- J'utilise un langage approprié (non-vulgaire) au Flash, sur le terrain du Flash, (lorsque l'animateur est présent) ou en sortie avec le groupe.
- 9- Aucun manque de respect ou remarque blessante en lien avec ; l'ethnie, le genre, la sexualité la religion, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un groupe quelconque et les idées politiques n'est permis.
- 10- Je respecte le matériel à l'intérieur et à l'extérieur du Flash.
- 11- Tout le monde doit enlever ses souliers ou ses bottes durant tout l'hiver et lorsque le sol est mouillé à l'extérieur.
- 12- J'utilise ma bicyclette, mon skate ou ballon dur à l'extérieur du Flash seulement.
- 13- Je ne mens pas aux animateurs.
- 14- Tout le monde doit participer aux tâches ménagères.
- 15- Lorsqu'il y a des animateurs à l'intérieur ou à l'extérieur pour animer les jeunes de maison de jeunes, je peux rester maximum 10 minutes avec eux, car ce n'est pas mon rôle d'animer.
- 16- Je peux entrer dans le bureau des animateurs seulement si j'ai la permission.
- 17- Si je dois prendre un médicament durant une soirée au Flash ou en sortie avec le groupe, je dois m'assurer de l'avoir en ma possession et de le prendre.
- 18- Lorsque je fréquente le Flash, je dois avoir en ma possession mon injecteur d'épinéphrine (épipen), ou autre médicament pouvant m'aider si je suis en contact avec mon allergène. Dans le cas contraire, je devrais quitter le Flash ou revenir seulement lorsque j'aurais mon médicament.

Procédure en cas de non-respect de ce code de vie

Si ce code de vie n'est pas respecté, certaines conséquences peuvent s'appliquer. Pour certains cas, la décision sera prise lors de la prochaine réunion d'équipe des intervenants. Chaque sanction sera traitée de façon individuelle, la direction de Amalgame MDJ Ouest se réserve le droit d'outrepasser une sanction pour en remettre une plus sévère.

Date : _____

Signature : _____